

FORMATION SAVOIR COMMUN DU NUCLÉAIRE OPTION REACTEUR NUCLÉAIRE



En bref

Ces formations ont pour objectif de renforcer la compétence des intervenants réalisant des activités de maintenance, afin de garantir la « protection des intérêts » contre l'ensemble des inconvénients ou risques radiologiques ou non, que peuvent présenter les installations.

Public

La formation SCN s'adresse à toute personne travaillant sur l'outil de production d'un CNPE et devant être habilitée HN1 ou HN2.

Prérequis

- ✓ avoir suivi une formation générale à la sécurité (code du travail) ;
- ✓ avoir été sensibilisé aux modalités d'accès sur site ;
- ✓ savoir lire, écrire, comprendre et parler la langue d'enseignement de la formation ;
- ✓ L'accès à une formation de niveau 2 nécessite d'avoir réalisé 3 interventions sur un CNPE en tant qu'intervenant de niveau 1.

Compétences visées

- Appliquer les règles de base spécifique à l'exploitant relatives à la protection des intérêts notamment en matière de sûreté nucléaire ;
- Mettre en œuvre les règles de base d'assurance qualité (y compris les pratiques de fiabilisation) spécifique à l'exploitant ;
- Se protéger des principales sources de dangers conventionnels ;
- Appliquer les règles relatives à l'environnement en CNPE ;
- Appliquer les règles relatives à l'incendie en CNPE.

Durée SCN1 initial 35 heures (5 jours) - SCN2 initial 28 heures (4 jours) – Recyclages 14 heures (2 jours)

Lieu INSTN Cherbourg,

Groupe limité à 12 stagiaires

Contact Mme LEMOINE Edith.lemoine@cea.fr

Référence SCN1 36A/SCN2 38A/R-SCN1 37A/R-SCN2 39A



Après réussite à un examen théorique et pratique, délivrance d'une attestation valable 3 ans

Pour une déclinaison de cette formation en intra-entreprise, nous contacter.



Chantier école SCN de Cherbourg-en-Cotentin
© A. Lebled/CEA-INSTN

Contenu

- La politique de protection des intérêts,
- La culture sûreté nucléaire,
- Le Recueil de Prescriptions du Personnel,
- Incendie – Explosion,
- Environnement,
- Le fonctionnement d'une centrale REP,
- Le repérage des locaux et des matériels,
- Les règles d'assurance de la, qualité
- Les Pratiques de Fiabilisation de l'Intervention,
- La mise en situation sur Chantier école.



Les plus

- + Organisme de formation certifié CEFRI F.
- + Organisme agréé par EDF.
- + Chantiers écoles représentatifs des CNPE.
- + Mise en situation dans un environnement réaliste.